Le magazine de la Communauté de communes du Pays d'Astrée

www.pays-astree.com

Pays d'Astrée

n°18
décembre 2013

p.6 Dossier

La Communauté de communes **fête ses 18 ans !**

p.5

Jeu concours
Bulletin de participation à l'intérieur. Des surprises vous attendent...

NUMÉRO 18 ANS SPÉCIAL

Portraits
Nicolas Bonamy,
Sébastien Pouilly,
Michel Durris

p.20

Communauté de communes
Pays d'Astrée

SOMMAIRE

Pays d'Astrée

Le magazine de la Communauté de communes
N° 18 - décembre 2013

p.6

DOSSIER
La Communauté de communes fête ses 18 ans !
18 bougies et 18 ans d'actions pour construire un territoire « d'avenir et d'amour »…

Le rassemblement de 16 communes en 1995 a donné naissance à la Communauté de communes du Pays d'Astrée. L'extension de son périmètre avec l'arrivée de la commune de Sainte-Agathe la Bouteresse en 1998 puis de Montverdun en 2001 a confirmé la volonté de mettre en commun un certain nombre de moyens pour répondre aux besoins du quotidien tout en préparant l'avenir.
Elle a été présidé successivement par Lucien Moullier de 1995 à 2005, Pierre Durris de 2005 à 2008, Bernard Chapelon de 2008 à 2010 et depuis par Lucien Moullier.

p.4

Tri des déchets ménagers recyclables : **mode d'emploi**

p.18

Nouveau : un service de transport à la demande accompagné…

p.19

40 bougies
pour les Fardelets du Forez

Communauté de communes Pays d'Astrée

TOUJOURS EN CONTACT !

Ce magazine est le vôtre, n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et suggestions en nous adressant un courriel à l'adresse suivante :

info@pays-astree.com

p.4 [COMMUNAUTÉ DE COMMUNES] **DURABLE**
> Actualités déchèterie
> Que deviennent vos déchets ?
> Du nouveau à la plateforme des déchets verts
> Horaires d'hiver de la déchèterie
> Ne pas imbriquer les emballages du tri sélectif
> Jeu concours « La Communauté de communes fête ses 18 ans ! »

p.6 [COMMUNAUTÉ DE COMMUNES] **DOSSIER**
> 18 bougies et 18 ans d'actions pour construire un territoire « d'Avenir et d'Amour »

p.17 [COMMUNAUTÉ DE COMMUNES] **ÉLECTIONS**
> Composition de l'assemblée communautaire pour 2014

p.18 [COMMUNAUTÉ DE COMMUNES] **TERRE D'ICI**
> Nouveau : un service de transport à la demande accompagné
> Le Mouvement Rural de la Jeunesse Chrétienne (MRJC) au cœur du chemin de Montaigne
> Les Fardelets du Forez fêtent leurs 40 ans et leur ancien Président à l'honneur
> Nouvelles activités économiques en Pays d'Astrée

p.20 **ILS FONT LA** [COMMUNAUTÉ DE COMMUNES]
> Portraits : Nicolas Bonamy, Sébastien Lomel, Michel Durris

p.22 **RÉTRO**
> Evènements en image

p.24 **A TRAVERS LA** [COMMUNAUTÉ DE COMMUNES]
> Agenda
> Brèves
> Adresses utiles

Pays d'Astrée est une publication éditée par la Communauté de communes du Pays d'Astrée. Numéro 18 décembre 2013 - Dépôt légal : en cours Communauté de communes du Pays d'Astrée, 17 rue de Roanne BP1 - 42130 Boën-sur-Lignon - Tél : 04 77 97 72 48 Fax : 04 77 97 72 49 info@pays-astree.com - www.pays-astree.com - Directeur de la publication : Lucien Moullier - Rédaction, création graphique, impression : www.isabellepauze.fr conseil en communication - Crédit photos : Isabelle Pauze, J. Bernard-Abou, Elie Grillet, Communauté de communes du Pays d'Astrée, les associations du territoire, Hervé Colin, Sébastien Lomel, Mme Bonamy, le Conseil général de la Loire, Fabrice Roure.
Impression 8000 exemplaires imprimés sur papier certifié PEFC provenant de forêts gérées durablement. Distribution gratuite

PEFC 00-00-0000

IMPRIM'VERT

« La Communauté de communes du Pays d'Astrée défend les intérêts communs aux 18 communes membres »

Développement économique

Environnement

Tourisme et culture

Services à la population

Editorial

Lucien Moullier

Pierre Durris

Bernard Chapelon

3 hommes, 3 Présidents ont marqué la création de l'intercommunalité en Pays d'Astrée : Lucien Moullier, Pierre Durris, Bernard Chapelon aujourd'hui décédé. La Communauté de communes est née de leur volonté d'agir « ensemble », sans distinction politique, pour notre territoire. Tous ont imposé la nécessité de développer des solidarités nouvelles entre nos communes pour répondre aux besoins sans cesse croissants de nos populations auxquels les communes seules pouvaient difficilement faire face. Ainsi le magazine « Pays d'Astrée » les a sollicités pour cosigner cet édito et pour fêter à leur façon, un bon anniversaire à notre Communauté de communes…

18 ans… l'âge de la majorité… ça se fête !

Au-delà de ce numéro consacré pour l'essentiel aux réalisations phares de notre Communauté de communes du Pays d'Astrée durant ces 18 dernières années, nous avons souhaité pigmenter et agrémenter cet anniversaire d'un jeu concours qui vous permettra de gagner des chèques cadeaux de l'union commerciale et artisanale ACTIF et des abonnements au cinéma associatif L'entract' en répondant aux questions relatives à notre, à votre collectivité…

Et bien oui… nous parlons de notre et de votre Communauté de communes, une institution appartenant à tous… car c'est ensemble que nous l'avons construite et c'est ensemble que nous la construirons et la ferons vivre…
La Communauté de communes est née de la volonté de mettre en commun un certain nombre de moyens pour répondre aux besoins du quotidien tout en préparant l'avenir de nos concitoyens, un principe initial qui repose sur certains fondamentaux et notamment celui de « construire ensemble des choses qu'on ne peut pas faire tout seul, isolé ».

A l'instar des entreprises qui se regroupent, fusionnent pour être plus performantes sur leur marché, les collectivités locales peuvent aussi s'unir dans une communauté d'intérêt et de projet pour renforcer leurs services à la population, mutualiser leurs forces, réaliser des économies d'échelle, élaborer des projets de développement sur des périmètres pertinents… L'intercommunalité permet ainsi aux 18 communes membres de gérer en commun des équipements ou des services publics et d'élaborer des projets de développement économique, d'aménagement ou d'urbanisme à l'échelle d'un territoire, un bassin de vie, plus vaste que celui de la commune.
C'est le sens de la création de la Communauté de communes du Pays d'Astrée qui exerce désormais un certain nombre de compétences pour le compte des communes. Accueillir de nouvelles activités dans les domaines culturels, touristiques et économiques, assurer une prise en compte environnementale du Pays, renforcer les services à la population, contribuer au développement cohérent du territoire… en quelques mots : œuvrer au développement du Pays d'Astrée… relèvent donc des compétences communautaires.

Les actions menées ces 18 dernières années ont été nombreuses et toutes ici ne peuvent être rappelées sur ce magazine, mais tous les projets présentés témoignent du travail des services, de la volonté des élus et des concitoyens de construire, ensemble, une intercommunalité dynamique, moderne et tournée vers les hommes et les femmes qui y vivent.

18 années d'actions révolues pour de nouvelles années qui s'offrent à nous… C'est avec une énergie et un engagement probant que nous allons, tous ensemble, conforter les réalisations entamées et en initier de nouvelles en menant à bien des projets participant à la vitalité, au rayonnement, et à l'unité du Pays d'Astrée. Fort de cette politique, notre territoire continuera de s'engager dans une intercommunalité forte, qui permettra tout à la fois de valoriser nos ressources, de le rendre plus solidaire, et d'en assurer un développement harmonieux.

Lucien Moullier
Président de la Communauté de communes du Pays d'Astrée
Conseiller Général de la Loire
Maire de Boën-sur-Lignon

Pierre Durris
Ancien Président de la Communauté de communes du Pays d'Astrée
et ancien Maire de Trelins

Un clin d'œil à Bernard… « Continuons à rêver avec lui… »

Bernard Chapelon nous a quittés au mois de janvier dernier.
Passionné de photographies, il co-signe à sa façon cet édito, d'un cliché personnel…

L'actualité de la déchèterie

Equipement communautaire destiné à lutter contre les dépôts sauvages et à réduire les atteintes à l'environnement, la déchèterie a été conçue pour permettre aux usagers d'effectuer eux-mêmes le tri de leurs déchets en les déposant dans des bennes spécifiques. La destination des déchets est adaptée à leur nature conformément à la réglementation et le tri réalisé permet d'orienter un maximum de déchets vers des filières de recyclage ou de valorisation.

Alors agissons au quotidien pour notre environnement...

Du nouveau à la plateforme des déchets verts…

La plateforme de stockage des déchets verts a été mise en service en 2010. La prestation de broyage des déchets verts, actuellement réalisée par l'entreprise « Rhône Environnement » par voie de marché public arrive à échéance au 31/12/13.

Après consultation, l'entreprise « Tarvel » a été retenue pour un montant de 6,90 € HT la tonne broyée et de 576 € HT le transfert, soit un coût prévisionnel annuel de 7 248 € HT sur la base de 3 campagnes par an et d'un tonnage moyen annuel de 800 tonnes.

Un prestataire pour son exploitation…

Construite par la Communauté de communes, la déchèterie a été mise en service en 1998.

Son exploitation est depuis lors, confiée à un prestataire privé sélectionné après consultation par voie de marché public. Ce dernier emploie le gardien principal M. Michel Reynaud.
Le marché actuel conclu avec l'entreprise SITA « transfert, traitement des matériaux et gardiennage » arrive à échéance au 31/12/13.
Après appel d'offres, cette même entreprise a été retenue pour une durée de 3 ans, trois fois un an renouvelable, soit, avec une échéance mini au 31/12/16 et maxi au 31/12/19 à partir du 1er janvier 2014.
Ce marché est estimé à un total annuel de 323 993,60 € HT, sur la base des tonnages moyens constatés figurant au dossier de consultation des entreprises, ce qui représenterait une hausse de 12 000 € par rapport au marché actuel.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Tri des déchets ménagers recyclables : mode d'emploi

En croyant bien faire, il apparait finalement que nous compliquons grandement la tâche au centre de tri de Firminy, voire nous la rendons impossible…

En effet, quand la bouteille de lait est consciencieusement imbriquée dans la boîte de conserve avec la cartonnette et que tout est bien plié et empilé, il est parfois matériellement impossible que le tri mécanique, par les agents, ou automatique, par les machines, arrive à distinguer les 3 flux de matières pourtant bien différents.

Merci donc de ne pas imbriquer les déchets triés.

En revanche, si vous souhaitez compacter la bouteille d'eau, dans le sens de la hauteur ou à plat, aucun problème à l'arrivée au centre de tri !

A NOTER

Les horaires d'hiver

Attention : passage aux horaires d'hiver* à la déchèterie

Lundi, mercredi, vendredi et samedi : 13h30 à 17h30
Vendredi et samedi de 9h à 12h

Déchèterie intercommunale de la Presle à Arthun - **Tél. : 06 07 23 82 13**
(en cas d'apport de gros volumes, il est préférable d'appeler avant)

** Changement des horaires dès le 1er lundi suivant le changement d'heure légale et donc depuis le 28 octobre 2013 jusqu'au 29 mars 2014 inclus, la déchèterie est à l'heure d'hiver.*

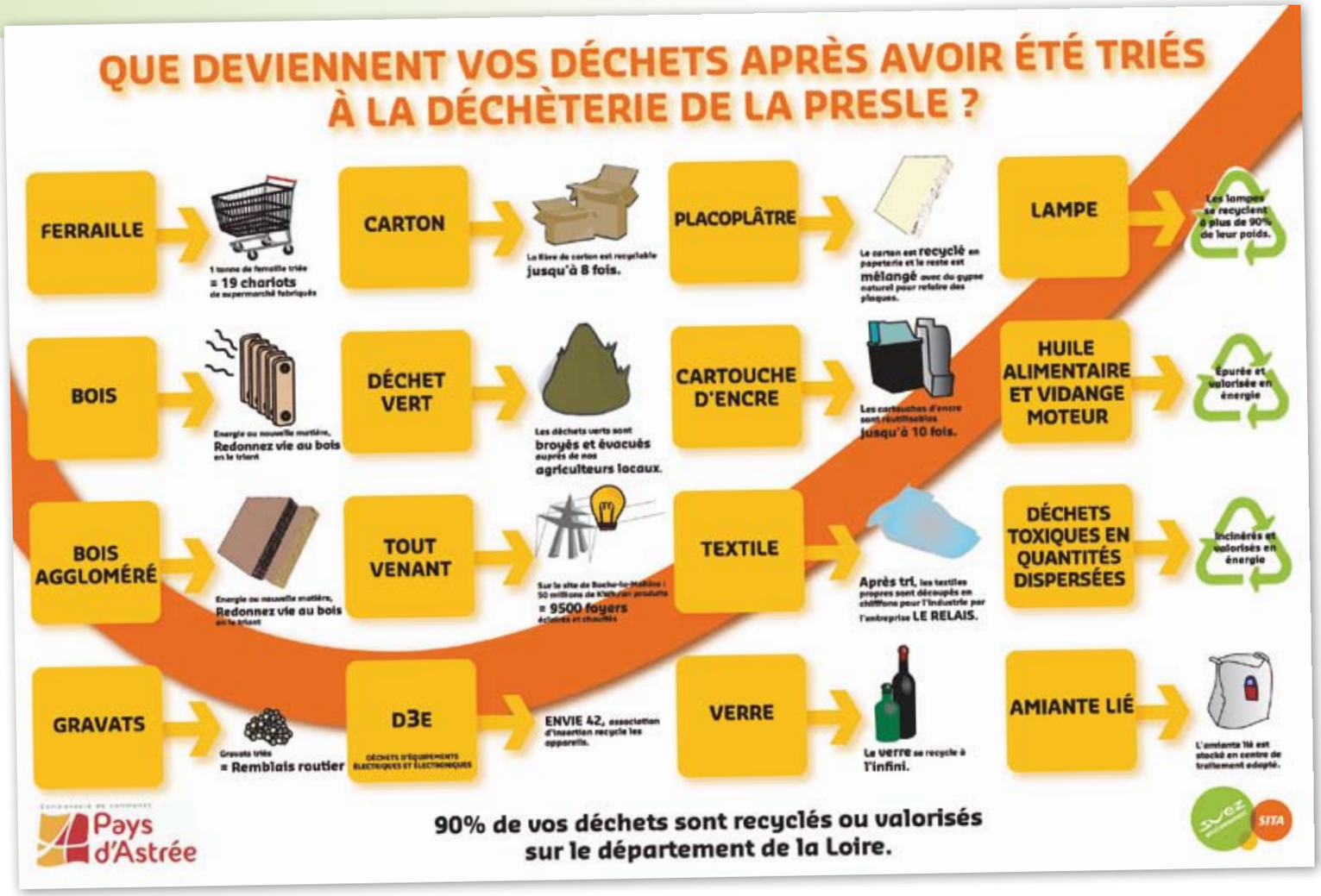
QUE DEVIENNENT VOS DÉCHETS APRÈS AVOIR ÉTÉ TRIÉS À LA DÉCHÈTERIE DE LA PRESLE ?
FERRAILLE
1 tonne de ferraille triée = 19 chariots de supermarché fabriqués
CARTON
La fibre de carton est recyclable jusqu'à 8 fois.
PLACOPLÂTRE
Le carton est recyclé en papeterie et le reste est mélangé avec du gypse naturel pour refaire des plaques.
LAMPE
Les lampes se recyclent à plus de 90% de leur poids.
BOIS
Energie ou nouvelle matière, Redonnez vie au bois en le triant
DÉCHET VERT
Les déchets verts sont broyés et évacués auprès de nos agriculteurs locaux.
CARTOUCHE D'ENCRE
Les cartouches d'encre sont réutilisables jusqu'à 10 fois.
HUILE ALIMENTAIRE ET VIDANGE MOTEUR
Épurée et valorisée en énergie
BOIS AGGLOMÉRÉ
Energie ou nouvelle matière, Redonnez vie au bois en le triant
TOUT VENANT
Sur le site de Roche-la-Molière : 50 millions de KWh/an produits = 9500 foyers éclairés et chauffés
TEXTILE
Après tri, les textiles propres sont découpés en chiffons pour l'industrie par l'entreprise LE RELAIS.
DÉCHETS TOXIQUES EN QUANTITÉS DISPERSÉES
Incinérés et valorisés en énergie
GRAVATS
Gravats triés = Remblais routier
D3E
DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES
ENVIE 42, association d'insertion recycle les appareils.
VERRE
Le verre se recycle à l'infini.
AMIANTE LIÉ
L'amiante lié est stocké en centre de traitement adapté.
Pays d'Astrée
90% de vos déchets sont recyclés ou valorisés sur le département de la Loire.
SITA

Déchets interdits : ordures ménagères, déchets recyclables déjà collectés en porte à porte, déchets industriels, déchets putrescibles (à l'exception des déchets de jardin), déchets présentant des risques pour la sécurité des personnes et pour l'environnement en raison de leur inflammabilité, de leur toxicité, de leur pouvoir corrosif ou de leur caractère explosif, sauf DDS (Déchets Diffus Spécifiques), déchets d'amiante non lié, déchets artisanaux et commerciaux non conformes au règlement de la déchèterie en particulier les déchets toxiques de ces professionnels, pneus, bâches de silos, fils de fer barbelés d'une longueur supérieure à 1 mètre, Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI).

BULLETIN DE PARTICIPATION AU JEU CONCOURS

NUMÉRO 18 ANS SPÉCIAL

« La Communauté de communes fête ses 18 ans ! »

Jeu gratuit sans obligation d'achat du 2 janvier au 3 février 2014

Réservé à toute personne majeure demeurant sur le territoire de la Communauté de communes du Pays d'Astrée.
Toutes les réponses aux questions se trouvent à l'intérieur du magazine n°18 de la Communauté de communes.

Nom : .....
Prénom : ..... Date de naissance : .....
Adresse : .....
.....
Téléphone fixe : ..... Portable : .....
E-mail : .....

QUESTIONS :

1- Quelle est la date de naissance de la Communauté de communes ?
☐ 15 décembre 1995 ☐ 20 décembre 1995 ☐ 6 décembre 1995

2- Quelle est l'année de parution du 1er magazine d'information de la Communauté de communes ?
☐ 1995 ☐ 1996 ☐ 1997

3- En quelle année a été mis en service le complexe sportif intercommunal ?
☐ 2001 ☐ 2002 ☐ 2003

4- Combien de personnes ont participé à l'édition 2013 du Foreztival ?
☐ Plus de 15 000 personnes ☐ Plus de 13 000 personnes ☐ Plus de 10 000 personnes

5- En quelle année a débuté le tri sélectif en porte à porte ?
☐ 2007 ☐ 2005 ☐ 2003

6- Quel est le nom du 1er chemin de l'Astrée ?
☐ Bélizar ☐ Adamas ☐ Amasis

A GAGNER

Des chèques cadeaux ACTIF* et des abonnements au cinéma l'Entract'

**Chèques cadeaux ACTIF (Union commerciale et artisanale du Pays d'Astrée) sont valables chez les commerçants/artisans adhérents à ACTIF*

Bulletin à déposer avant le
3 février - 12h

- Dans l'urne prévue à cet effet dans les bureaux de la Communauté de communes du Pays d'Astrée, 17 rue de Roanne, 42130 Boën-sur-Lignon
- Par courrier (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse de la Communauté de communes du Pays d'Astrée, 17 rue de Roanne, 42130 Boën-sur-Lignon
- par mail à info@pays-astree.com

Le tirage au sort aura lieu le
mercredi 5 février 2014

Jeu gratuit sans obligation d'achat réservé à toute personne physique majeure demeurant sur le territoire de la Communauté de communes du Pays d'Astrée. Une seule participation par personne et par foyer (même nom, même adresse) est autorisée.

Le règlement complet est déposé en l'étude de Maîtres Laurent Lavet et Pierre Poinson, huissiers de justice à Montbrison (Loire), 7 bis, rue du Faubourg Saint-Jean et disponible gratuitement sur demande écrite à la Communauté de communes du Pays d'Astrée, 17 rue de Roanne, 42130 Boën-sur-Lignon et auprès de Maîtres Laurent Lavet et Pierre Poinson (joindre une enveloppe timbrée pour le retour).

Communauté de communes Pays d'Astrée

18 ans d'actions pour construire un territoire « d'avenir et d'amour »

Par la loi d'Administration Territoriale de la République du 6 février 1992, l'État a instauré un nouveau type d'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) : la Communauté de communes. Elle a pour objet d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace. La communauté de communes est gérée par un conseil communautaire composé de conseillers municipaux des communes membres. Chaque commune dispose au minimum d'un siège et aucune commune ne peut avoir plus de la moitié des sièges. À partir des élections municipales de 2014, les conseillers communautaires des communes de plus de 1 000 habitants seront élus au suffrage universel direct, dans le cadre des élections municipales. Les représentants des communes de plus petite taille resteront désignés au sein de leurs conseils municipaux.

Au 1er janvier 2013, la France compte 36 049 communes regroupées dans l'un des 2 456 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre.

SIÈGE ADMINISTRATIF

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'ASTRÉE

17 rue de Roanne - BP 1
42130 Boën sur Lignon
Tél : 04 77 97 72 48 - Fax : 04 77 97 72 49
info@pays-astree.com
www.pays-astree.com

Horaires d'ouverture au public :
du lundi au vendredi de 9h à 12h

18 ans pour la Communauté de communes du Pays d'Astrée et 18 communes !

Communauté de communes Pays d'Astrée

La Communauté de communes du Pays d'Astrée a été créée par arrêté préfectoral le 20 décembre 1995.

L'intercommunalité permet aux 18 communes membres, de gérer en commun des équipements ou des services publics et d'élaborer des projets de développement économique, d'aménagement ou d'urbanisme à l'échelle d'un territoire plus vaste que celui de la commune. La Communauté de communes du Pays d'Astrée défend les intérêts communs aux 18 communes dans les domaines suivants :

- Actions de développement économique;
- Aménagement de l'espace;
- Protection et mise en valeur de l'environnement;
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs;
- Développement de la politique culturelle, sportive et de loisirs;
- Action sociale d'intérêt communautaire;
- Secteur de l'enfance et de la jeunesse;
- Secteur de l'emploi, de la formation et de l'insertion;
- Politique du logement et du cadre de vie;
- Technologie.

EN CHIFFRES

- **18 communes**
- **Plus de 13 000 habitants**
- **Près de 6 000 foyers**
- **Près de 22 000 hectares, 220 km²**

Services à la population

Développement économique

Environnement

Tourisme et culture

16 puis 18 communes...

Le rassemblement de 16 communes en 1995 a donné naissance à la Communauté de communes du Pays d'Astrée. L'extension de son périmètre avec l'arrivée de la commune de Sainte-Agathe la Bouteresse en 1998 puis de Montverdun en 2001 a confirmé la volonté de mettre en commun un certain nombre de moyens pour répondre aux besoins du quotidien tout en préparant l'avenir.

Organisation politique

La communauté repose sur une organisation politique avec un Président, et des Vice-présidents. Elle a été présidée successivement par Lucien Moullier de 1995 à 2005, Pierre Durris de 2005 à 2008, Bernard Chapelon de 2008 à 2010 et depuis par Lucien Moullier.

Le conseil communautaire

Il est une instance qui prend les décisions. Il comprend pour la Communauté de communes du Pays d'Astrée, 55 délégués titulaires et 30 suppléants élus des 18 communes.

Le bureau communautaire

Il est composé du Président, des Vice-présidents et de 18 membres, qui proposent les projets au Conseil communautaire.

Des commissions et des groupes de travail

Ils s'activent à élaborer des propositions d'actions et des projets sur les thématiques : économie, environnement, tourisme et culture, sport, services à la population, groupes de travail randonnée, centres de loisirs, crèche, ados...

Le personnel communautaire

Afin de mener à bien les projets et exercer les compétences communautaires, le personnel, au nombre de 17 agents titulaires ou contractuels (13 équivalent temps plein), œuvre au service de l'intérêt général et des administrés du Pays d'Astrée.

Ses ressources

En tant qu'EPCI*, la Communauté de communes a sa fiscalité propre. Les recettes destinées à la couverture des dépenses de la Communauté de Communes sont : les recettes fiscales (impôts votés par le conseil communautaire comme la cotisation foncière des entreprises, la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et non bâti), les revenus des biens meubles ou immeubles de la Communauté de Communes (loyers des ateliers partagés), les redevances et contributions correspondant aux services rendus aux usagers (redevances ordures ménagères), les dotations de l'Etat DGF (Dotation Globale de Fonctionnement), les aides de la Communauté européenne, de l'Etat, de la région ou du département, les emprunts, les dons et legs et plus généralement toutes recettes légalement autorisées.

Les budgets

Ils permettent de financer les coûts des compétences générales ou spécifiques de la Communauté de communes. Ils comportent des dépenses de fonctionnement et d'investissement (Voir magazine n°17). La communauté de communes vote 5 budgets : général, parc d'activités de Champbayard, ateliers partagés, déchets ménagers et Goutelas.

**EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale*

Les grandes réalisations de la Communauté de communes du Pays d'Astrée

1995

Création de la Communauté de communes du Pays d'Astrée

20 décembre 1995, par arrêté préfectoral, la Communauté de communes du Pays d'Astrée naît du regroupement de 16 communes sous la présidence de Lucien Moullier.

La loi relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale du 12 juillet 1999 (loi Chevènement) consacre l'intercommunalité de projet. Elle officie dans les locaux de la Mairie de Boën sur Lignon. Une nouvelle aventure commence...

1er siège de la Communauté de communes du Pays d'Astrée dans les locaux de la Mairie de Boën sur Lignon

BLOC NOTES

- Présidence de la Communauté de communes par Lucien Moullier (1995-2005)

1996

Des soutiens au tourisme et à la culture

L'association « Office de tourisme » bénéficie de subventions communautaires.

40 000 F en 1996 et 60 000 F en 1997, ces subventions de poids à l'époque, permettront de développer l'attractivité et l'animation du territoire.

Les projets d'amélioration des conditions d'accueil du public du cinéma associatif L'entract' sont également soutenus à hauteur de 60 000 F, dédiés à l'amélioration de la salle de projection.

1997

Place à l'emploi et aux jeunes

Les 1ères actions de la Communauté de communes portent sur l'emploi. Le territoire a dès sa création, souhaité jouer un rôle majeur dans la lutte contre le chômage.

Sa force d'action réside dès les 1ères années dans la collaboration efficace avec les différents acteurs et les services d'aides au retour à l'emploi. Le Comité Local pour l'Emploi (CLE) composé de bénévoles du CILDEA (Centre d'Initiatives Locales pour le Développement de l'Emploi et des Activités) bénéficie d'un soutien financier pour son fonctionnement. Il assure en effet un accueil physique, convivial et un 1er niveau d'information des demandeurs d'emploi.

Les jeunes : une priorité

Dès sa création, la Communauté de communes s'engage à favoriser l'épanouissement, l'expression, le développement de loisirs pour les jeunes. Elle soutient par une 1ère subvention l'APIJ (Association pour l'Intercommunalité des Jeunes) qui accompagne les 13-25 ans dans la construction de leurs projets en leur laissant une grande part de responsabilité et d'autonomie sur la base de valeurs comme la citoyenneté, le partage, l'échange, la solidarité, le respect...

BLOC NOTES

- Sortie du 1er magazine d'information de la Communauté de communes

1998

La Communauté de communes à l'heure du tri

Dans le cadre de sa politique de préservation de l'environnement, la Communauté de communes œuvre à la construction de la déchèterie de la Presle à Arthun.

Mise en service avec pour objectif de favoriser la valorisation d'un maximum

Déchèterie de la Presle à Arthun

1999

Un parc aux enjeux économiques

Parc d'activités de Champbayard

Dès 1999, la Communauté de communes s'engage à soutenir le développement économique en créant notamment un espace d'accueil des entreprises : le parc d'activités de Champbayard.

Le parc d'activités représente une surface totale de 12 ha dont 5 ha de surface disponible équipée. Une dizaine d'entreprises sont installées et représentent un total de plus de 50 emplois à ce jour. Il bénéficie du label « Qualité Loire ». Ce label constitue une assurance et un engagement à pérenniser des conditions d'accueil, d'implantation et de suivi répondant aux besoins des entreprises : politique d'accueil, respect des délais, respect de l'environnement, assurance de réseaux adaptés et fiables, équipement en haut débit internet et entretien des espaces verts du Parc d'Activités. Au cœur du parc d'activités, les ateliers partagés ont vu le jour dès 2005.

Deux bâtiments d'une superficie totale de 2 000 m², des locaux d'activités de 200 à 300 m² sont proposés à la location. Toutes les activités de production, BTP et services y sont éligibles.

L'objectif de ces ateliers partagés est d'aider l'artisanat et la petite industrie à développer son activité en mettant à disposition des locaux d'activités neufs pour une durée de 3, 6, 9 ans par le biais d'un bail commercial, en contrepartie d'un loyer très attractif grâce aux concours du Conseil général de la Loire et de l'Etat liés à la construction du bâti.

Un conseil stratégique, une aide structurée accompagne les porteurs de projets, créateurs ou repreneurs d'entreprises grâce à l'intervention d'un agent de développement économique de la Communauté de communes.

EN CHIFFRES

- Coût des travaux d'aménagement de la zone : **1 377 000 € HT**
  Subventions obtenues : **51 %**
  (Europe, Etat, Région, Département)
- Coût total de la construction des ateliers partagés (2 bâtiments) : **923 000 € HT**
  Subventions obtenues : **56 %**
  (Etat, Département)

1ère charte du territoire

Conduite par les élus communautaires, avec l'aide du bureau d'études ACEIF, cette 1ère charte a été élaborée pour guider le développement du territoire sur 5 ans. Trois orientations en découlaient :

- Asseoir la représentativité des activités industrielles, commerciales et artisanales
- Affirmer la vocation touristique du territoire
- Développer la qualité de vie du territoire

En 2004, la 1ère charte du territoire a fait l'objet d'une évaluation interne et a ainsi guidé la politique générale de la Communauté de communes.

BLOC NOTES

- Adhésion au SIEL Syndicat Intercommunal des Energies de la Loire
- Adhésion au Comité d'expansion économique de la Loire devenu depuis ADEL 42*
- Lancement du 1er logo de la Communauté de communes

**ADEL 42 : Agence du Développement Economique de la Loire*

d'encombrants et matériaux dans des filières adaptées, elle répond à la loi du 13 juillet 1992 qui prévoit la disparition des décharges brutes traditionnelles et un taux de 75% de valorisation des déchets ménagers.

Son coût avoisinant les 300 020 € HT fut subventionné à hauteur de 79.30% par l'Europe, l'Etat, la Région et le Département. L'exploitation et la gestion du site de la déchèterie sont confiées, par voie de marché public à l'entreprise SITA qui recrute le personnel nécessaire à l'entretien, la surveillance et assure la rotation et l'enlèvement des bennes. 25 648 visites ont été enregistrées en 2012 et 3 179 tonnes de déchets collectés, ce qui représente une hausse importante par rapport à 2011 (+ 11% en nombre de visites, + 16% en tonnage).

Au milieu coule une rivière

Le Lignon

Le territoire bénéficie d'un environnement exceptionnel classé notamment par la suite, Natura 2000. Dès 1998, la Communauté de communes s'engage dans la création du SYMILAV (Syndicat Mixte du bassin versant du Lignon, de l'Anzon et du Vizézy). Le syndicat mettra ainsi en place un contrat de rivière. Ce contrat se décline en un ensemble d'actions visant à l'amélioration de la qualité de l'eau, au rétablissement du bon état écologique des cours d'eau et à leur mise en valeur. Composé de 55 communes et regroupant plus de 46 000 habitants, le syndicat mixte gère ainsi 812 km de cours d'eau et couvre une superficie de 740 km².

Il en découlera notamment les premières missions de sensibilisation à l'environnement auprès des scolaires confiées au CILDEA.

Le SPANC

Le SYMILAV est également porteur depuis 2005, du Service Public d'Assainissement Non Collectif pour le périmètre couvrant entre autres la Communauté de communes du Pays d'Astrée.

BLOC NOTES

- Adhésion de la commune de Sainte Agathe la Bouteresse à la Communauté de communes du Pays d'Astrée

2000

Lancement de l'ORAC

Dans le cadre de sa politique de soutien au commerce et à l'artisanat, la Communauté de communes en collaboration avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, le Conseil Général de la Loire, la Chambre de Commerce et de l'Industrie et l'Etat, a participé à l'Opération de Redynamisation de l'Artisanat et du Commerce (ORAC) du Forez de 2000 à 2007.

Les aides financières octroyées par l'Europe, l'Etat et le Conseil général aux artisans et commerçants couvraient les domaines de la communication, du conseil et de l'investissement. Sur 1 800 000 € de dépenses globales, 460 000 € ont été subventionnés. Aujourd'hui terminée, cette opération a été poursuivie par le Conseil général de la Loire auprès des artisans et commerçants. La Communauté de communes, par convention, complète l'aide du Conseil Général à part égale sur la commune de Boën depuis 2008. 59 000 € de subventions communautaires ont permis d'aider une vingtaine d'entreprises Boënnaises.

Roulez, roulez jeunesse !

Les années 2000, années de signature des premiers contrats enfance et jeunesse et éducatif local formalisent les débuts de la politique engagée en faveur de la jeunesse par la Communauté de communes du Pays d'Astrée. On ne parle pas encore de Projet Educatif Local, PEL. Cette terminologie sera utilisée et intégrée à partir de 2006.

Le PEL…

Au-delà des valeurs de la République (liberté, égalité, fraternité), les élu(e)s communautaires ont souhaité que les valeurs politiques et éducatives que sont : l'Accessibilité pour tous (et en particulier les plus fragiles) aux activités éducatives, le Vivre ensemble et l'Apprentissage de la Citoyenneté, soient plus particulièrement visées dans l'ensemble des décisions et actions éducatives mises en place sur le territoire. Ces valeurs politiques et éducatives constituent les fondements du Projet Educatif Local du Pays d'Astrée.

BLOC NOTES

- Acquisition du Grand Pré à proximité de la Bâtie d'Urfé
- Soutien financier à hauteur de 50 000 F pour la modernisation du cinéma L'entract' - ravalement de façade et nouveaux fauteuils
- Sortie du 1er guide des activités pour les moins de 18 ans devenu guide des activités de loisirs
- Aménagement du giratoire de Mollian avec la loge de vigne en « pisé »
- Signature de la 1ère convention avec la Maison des Services des Monts du Forez
- Mise en service de la collecte sélective en points d'apports volontaires

2001

Au nom de L'Astrée…

Borne de L'*Astrée*

Réalisées en pierre et lave émaillée, les 1ères bornes de *L'Astrée* voient le jour. Ces balises où figurent des extraits de *L'Astrée* mettent en relation les lieux et le roman. Elles jalonneront le parcours des chemins de *L'Astrée*, sur les sites majeurs du Pays d'Astrée.

Ici, des textes de « L'*Astrée* » sont gravés sur les bornes de pierre, là des pupitres contiennent des explications sur le paysage ou une dimension particulière de l'œuvre d'Honoré d'Urfé. Il s'agit de faire connaître et apprécier le Forez à travers l'œuvre d'Honoré d'Urfé (1567-1625) et d'utiliser le potentiel touristique et culturel comme un levier possible de développement économique, donnant des moyens de vivre et travailler au pays. En aménageant Les Chemins de L'Astrée, la Communauté de communes du Pays d'Astrée veut redonner vie à une œuvre littéraire (dont elle a tiré son nom), ouvrir au monde son pays et ses paysages, et inscrire le Forez dans l'Europe culturelle. Ces chemins, qui suivent le fil du roman, mettent aussi en valeur les richesses du patrimoine forezien et les spécificités du terroir : vignobles, étangs, bois de pins, artisanat, paysages volcaniques.

Une politique jeunesse, d'ensemble…

Centre de loisirs intercommunal

La politique globale engagée assurera le développement d'actions en faveur de la petite enfance mais également de l'enfance. Un centre de loisirs intercommunal sera ainsi organisé pour les 4/12 ans avec la MJC*. Un soutien financier sera accordé aux structures organisatrices de centres de loisirs en juillet. Une aide sera fournie aux familles en fonction de leur quotient familial.

Une aide sera apportée à la mise en place de 5 accueils périscolaires dans les communes de Boën sur Lignon, Marcoux, Montverdun, St Etienne le Molard et Sainte Agathe la Bouteresse. Dans le cadre des contrats enfance jeunesse, des actions seront développées pour animer le secteur 10/13 ans en lien avec le foyer socio éducatif du collège, la MJC* et l'APIJ, Association Pour l'Intercommunalité des Jeunes et le secteur 13/18 ans confié à l'APIJ (espace-jeunes, soirées, sorties, séjours, chantiers jeunes bénévoles, projet Maroc…). Du matériel pédagogique et sportif sera mis à disposition des scolaires et des associations.

**MJC : Maison des Jeunes et de la Culture*

BLOC NOTES

- Adhésion de la commune de Montverdun à la Communauté de communes du Pays d'Astrée
- Création de la fourrière animale par le SIMELET* à Savigneux , qui sera ensuite gérée par la Communauté d'Agglomération Loire Forez en 2008
- 1ers accueils de loisirs intercommunaux pendant les petites vacances scolaires
- Démarrage du secteur ados
- Exposition pédagogique itinérante de L'*Astrée* et création de la Bande Dessinée de L'*Astrée*
- Création de la TPZ** sur Champbayard

**SIMELET : Syndicat Intercommunal Montbrisonnais pour l'Environnement, les Loisirs et le Tourisme*
***TPZ : Taxe Professionnelle de Zone*

2002

Ouverture du complexe sportif

En lien avec la construction de la cité scolaire « L'Astrée » (lycée et collège), le complexe sportif intercommunal sort de terre avec un plateau omnisports et une salle de gymnastique, relié au gymnase de Boën.

D'un coût de 1 600 000 € HT, ce projet sera subventionné à hauteur de 62.3% par l'Etat, la Région et le département. Le matériel sportif d'une valeur de 120 200 € HT, sera subventionné à 40%.

Une politique sportive dynamique

La Communauté de communes s'engage dans une politique sportive pour tous. Au fil des ans de nouveaux investissements seront réalisés. Des travaux de réfection du chauffage, de l'électricité du plateau B (gymnase communal de Boën sur Lignon) seront entrepris en 2007 pour un coût global de 90 000 € HT avec une subvention du Conseil général de la Loire de 54%. Le gymnase communal de Boën sur Lignon sera ensuite en 2006, mis à disposition de la Communauté de Communes pour une gestion unique des 2 structures. Une structure artificielle d'escalade de niveau régional en partenariat avec la FFME, Fédération Française Montagne et Escalade sera créée en 2007. Les associations sportives locales ainsi que la cité scolaire bénéficient gratuitement de l'ensemble des installations. En parallèle, le complexe sportif est mis à disposition des écoles maternelles et primaires, la Communauté de communes prenant en charge les frais de transports. En 2012/2013, plus de 500 élèves étaient concernés : coût 11 100 € HT.

Depuis 2005, la Communauté de communes assume les frais de transports et de fonctionnement pour les écoles du territoire se rendant à la piscine de Feurs en Forez. En 2012/2013, 460 élèves de primaires étaient concernés pour un coût global de plus de 62 000 €.

Complexe sportif intercommunal

BLOC NOTES

- Adhésion à la SAEM, Société Anonyme d'Economie Mixte « Télé Loire »
- 1ères commercialisations de parcelles du parc d'activités de Champbayard aux entreprises AVIA et MDAO
- 1ère subvention à l'Ecole de musique (4 574 € en 2002, 6000 € en 2003) et au Groupe lecture suivie

Ouverture du Relais assistants maternels

Le Relais petite enfance, devenu le Relais assistants maternels (RAM) pour les 0/4 ans est mis en place pour les parents et les assistantes maternelles. Information leur est donnée concernant leurs obligations réciproques, les évolutions et les actualités de la profession. Géré par l'ADMR et établi sur Boën sur Lignon, il rejoindra l'Etablissement d'accueil du jeune enfant à Sainte-Agathe la Bouteresse en 2008. Il sera alors sous la gestion de « Familles rurales » puis la Fédération Léo Lagrange. Le RAM fait partie depuis janvier 2009 d'un collectif d'associations autour des questions de parentalité. Des soirées débats sont proposées sur le territoire, les thèmes varient d'une fois à l'autre mais concernent l'enfance et la jeunesse. Un intervenant est convié en lien avec le thème. Différentes initiatives ont ainsi été prises par le RAM et soutenues par la Communauté de communes : mise en place de formations aux premiers secours, journée des assistantes maternelles, mise en place d'un système de prêt de jeux...

EN CHIFFRES

Aujourd'hui le RAM, c'est **160 assistants maternels** en activité, des temps collectifs 2 fois par semaine, des permanences ayant permis de recevoir plus de 460 personnes, des temps d'échanges et d'information.

Temps collectifs au RAM

2003

Une priorité : l'Habitat

La 1ère Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, OPAH Forez nord, affichait dès 2003, la volonté du territoire de favoriser la mise aux normes des logements avec des subventions de l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat), de la Région, et de la Communauté de communes.

Les travaux concernaient l'amélioration du cadre de vie, le développement d'un parc locatif privé de qualité, la mise en valeur du patrimoine bâti, l'adaptation des logements au maintien à domicile des personnes âgées ou dépendantes. D'une durée de 5 ans, cette OPAH s'est achevée au 31 octobre 2008.

Le PACT Loire missionné par la Communauté de communes du Pays d'Astrée, a assuré l'animation de l'OPAH. Ce sont près de 443 logements qui ont été réhabilités sur notre territoire, pour un montant total de travaux de plus de 5.02 millions d'euros et 2 millions d'euros de subventions, dont 100 000 € de subventions communautaires.

Depuis la fin de l'OPAH, la Communauté de communes propose une mission d'accueil, d'assistance administrative et financière en vue de l'amélioration de l'habitat, en direction de tous les particuliers éligibles aux aides financières pour la réalisation de travaux de réhabilitation. Les permanences d'accueil du public sont assurées par le PACT LOIRE les premiers jeudis de chaque mois de 10h à 12h.

Plan Paysager Intercommunal

Adopté en 2005, le Plan Paysager Intercommunal a favorisé la mise en place des permanences gratuites de l'architecte conseil du Conseil Général pour informer les particuliers sur leur projet d'habitation. Il a également permis de bénéficier des aides aux travaux de valorisation architecturale et paysagère du Conseil Général de la Loire et de mettre en œuvre une Opération façades visant à améliorer l'image des 18 communes de la Communauté de Communes du Pays d'Astrée et renforcer leur attractivité. Le dispositif de l'Opération façades sera prolongé jusqu'en 2014. Depuis fin 2005, jusqu'à ce jour, plus de 60 dossiers ont été engagés pour un peu plus de 120 000 € de subventions de la Communauté de communes. A ce jour un Programme Local de l'Habitat est en cours d'étude. Cette dernière va permettre de faire un état de la réalité des besoins du territoire, et d'analyser les fonctionnements et dysfonctionnements du marché du logement.

**PACT Loire : soutenue par le Conseil général de la Loire, cette association agit pour améliorer l'habitat et le cadre de vie des personnes en difficulté.*

BLOC NOTES

- Réalisation du 1er site internet de la Communauté de communes
- Mise en service d'un espace public numérique / cybercentre
- 1er travaux d'aménagement paysager du Grand Pré
- 1er accueil de La Comédie itinérante au gymnase avec la pièce de théâtre : « Lux in Tenebris »
- Mise à disposition des Jardins de l'Astrée au CILDEA*. Les jardins sont membres du réseau associatif Cocagne, regroupement d'exploitations agricoles biologiques, employant des personnes en situation précaire.

**CILDEA : Centre d'Initiatives Locales pour le Développement de l'Emploi et des Activités*

2004

Cheminons ensemble…

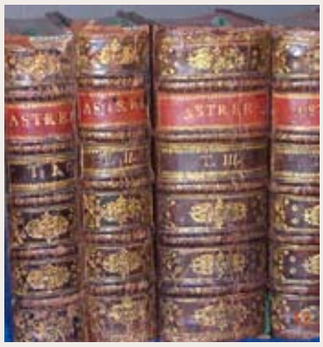

Le 1er chemin de *L'Astrée* est aménagé cette année là. Il s'agit du chemin de Bélizar à Marcoux au départ du château de Goutelas, demeure du druide Adamas dans *L'Astrée*.

Les aménagements se poursuivent les années suivantes avec la création du chemin de Céladon à Saint Etienne le Molard, au Grand Pré à proximité de la Bâtie d'Urfé. Ici se mêlent la vie d'Honoré d'Urfé et son roman. Vient ensuite le chemin d'Amasis au départ du vieux Bourg à Marcilly le Châtel autour du château Sainte Anne. Une promenade au travers des vignes, et autour du château dressé sur son pic volcanique, fait revivre des légendes anciennes, des traces de l'histoire récente, et l'épopée romanesque du siège de Marcilly racontée dans L'Astrée. Et enfin, le chemin de Cléontine à Montverdun, propose un thème de parcours original, celui du regard. Il se veut accessible le plus possible aux personnes porteuses d'un handicap. L'oracle de Cléontine vous permettra d'avoir une réponse aux questions que vous pourrez vous poser en parcourant le site Casadéen du Prieuré de Montverdun.

De la terre d'Astrée aux Arcadies d'Europe

Cherchant à mettre en lumière l' « Arcadie Forézienne », la Communauté de communes a ensuite travaillé sur le mythe arcadien. Ce travail a permis de partir à la recherche des racines européennes du mythe, d'entrer en contact avec la Grèce et notamment avec l'Arcadie Grecque, terre de ses origines.

Des liens d'amitié avec des universitaires, des élus, des associations, des journalistes ont ainsi pu être noués. Les réflexions sur un projet précis d'échanges se sont poursuivies en Forez, à Goutelas en juin 2004, quand les Grecs sont à leur tour venus rendre visite au territoire, à l'occasion de l'inauguration du 1er chemin de L'Astrée.

L'Arcadie ayant joué un grand rôle dans l'époque classique de Weimar, aussi bien comme thème littéraire que dans l'art des jardins et des parcs, des contacts ont également été noués à Weimar en Allemagne.

En octobre 2004, un groupe de Foréziens y a fait un voyage de découverte.

BLOC NOTES

- 1ère opération de vente de composteurs individuels
- Prise en charge des transports des écoles au gymnase intercommunal

2006

L'investissement au service de Goutelas

Outil de développement touristique, culturel et d'aménagement du territoire, le château de Goutelas, devenu propriété de la Communauté de communes depuis le 1er janvier 2005, s'agrandit.

Le programme de modernisation et d'extension du Château entrepris par le Syndicat Intercommunal précédent propriétaire des lieux, avec la construction de la Salle des 7 devises et de la Cour des Arcadies, s'achève en cette année 2006. Financé entre autres par l'Europe, la Région, l'Etat et le Département, il avoisinera les 660 000 € HT. Par la suite un programme régulier d'investissement verra le jour avec la reprise des toitures, la création des allées de cheminement, l'aménagement du parking, l'alarme incendie...

2005

Contrat de Développement

La Communauté de communes a porté la mise en place de ce contrat jusqu'à la création du Syndicat Mixte des Pays du Forez auquel elle adhèrera avec 8 autres Communautés de communes ou d'Agglomération en 2004.

Le Contrat constitue une démarche partenariale et un outil financier entre la Région Rhône Alpes et les Pays du Forez, qui permettra au territoire forézien de franchir une nouvelle étape de développement. Le 1er contrat CDPRA* couvrira la période 2005-2010 tandis que le 2ème contrat CDDRA, Contrat Développement Durable Rhône-Alpes s'étendra de 2012 à 2018. Ce dernier se décline dans un programme d'actions sur 6 ans, financé en partie par la Région Rhône-Alpes, et concerne particulièrement les domaines de l'économie, de l'agriculture, de l'environnement, de l'urbanisme et l'aménagement, de la mobilité et des transports, de la culture, du patrimoine et du tourisme. Il représente 13 200 000 € d'aides régionales sur 6 ans.

Lancement du 1er Foreztival

Le 1er Foreztival organisé par l'APIJ** est lancé. C'est le 1er d'une longue série qui voit la manifestation monter en puissance chaque année.

Un évènement d'importance pour l'économie du territoire puisqu'il a attiré plus de 15 000 personnes venues de la France entière sur le week-end des 15,16 et 17 août 2013. Plus de 300 bénévoles assurent son organisation. Outre son soutien logistique, la Communauté de communes subventionne à hauteur de 10 000 € (en 2013) le Foreztival.

Foreztival

** CDPRA : Contrat de Développement de Pays Rhône-Alpes ; **APIJ : Association pour l'Intercommunalité des Jeunes*

BLOC NOTES

- De Juin 2005 à avril 2008, présidence de la Communauté de communes par Pierre DURRIS, Maire de Trelins
- Passage à la TPU, Taxe Professionnelle Unique
- Adhésion au PLIE, Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi du Forez
- Mise en service de la 1ère tranche des ateliers partagés au Parc d'activités de Champbayard
- Adhésion à la compétence SPANC*
- Transfert du château de Goutelas à la Communauté de communes avec la dissolution du Syndicat Intercommunal

**SPANC : Sevice Public d'Assainissement Non Collectif*

Outre l'investissement, le soutien financier régulier de la Communauté de communes à des manifestations réalisées par le Centre culturel de Goutelas : colloques, Chemins de L'Astrée en scène et en musique, 50ème anniversaire de la Renaissance du Château... fait de ce château un lieu de vie porté par une importante dynamique culturelle, touristique et économique.

BLOC NOTES

- Adhésion au service du SAGE Service d'Assistance à la Gestion Energétique du SIEL, Syndicat Intercommunal des Energies de la Loire
- Adhésion à la Mission locale du Forez pour les jeunes de 16 à 25 ans
- Démarrage du secteur 10-13 ans
- Transfert du gymnase communal à la Communauté de communes et intégration du personnel communal dédié, à la Communauté de communes

2007

Un coup de pouce au commerce

www.actif-astree.fr

Le lancement de l'opération « commerce en fête » porté par la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale est réalisé en lien avec l'association ACTIF, union commerciale et artisanale du Pays d'Astrée.

La Communauté de communes finance cette opération. A ce soutien s'ajouteront d'autres aides techniques et financières. Dès 2010, ACTIF mettra à la disposition de ses adhérents des outils collectifs pour leur permettre de développer individuellement leur chiffre d'affaires : site internet, animations, communication (affiches, dépliants, publicités), chèques cadeaux, carte de fidélité, manifestation économique... La création du site internet d'ACTIF, l'organisation du SELPA, le Salon de l'Economie Locale en Pays d'Astrée dont la 1ère édition fut organisée en mai 2013, la mise à disposition d'un agent de développement économique de la Communauté de communes font partie des actions marquantes du soutien au commerce et à l'artisanat par la Communauté de communes. L'association est un partenaire déterminant dans la politique de développement du commerce et de l'artisanat initiée en Pays d'Astrée.

Le « mur d'escalade »... un équipement d'envergure

Mur d'escalade

Une structure artificielle d'escalade de niveau régional occupe désormais tout un pan de mur du complexe sportif construit par la Communauté de Communes en 2002. La salle de sports intercommunale est en effet une structure très intéressante pour ce type d'équipement. Elle présente des atouts indéniables pour un tel sport : la hauteur est intéressante (de 10m à 14m environ) et l'espace destiné à ce projet répond parfaitement à de tels besoins. Cette réalisation d'un coût global de 209 000 € HT a bénéficié des concours financiers du Conseil Général de la Loire, du Conseil Régional Rhône-Alpes et de la Fédération Française Escalade et Montagne à hauteur de 73%. Ce projet a permis à l'association « Astrée Grimpe » de voir le jour et de créer un club d'utilisateurs du mur d'escalade affilié à la FFME Fédération Française Montagne et Escalade.

A l'heure du tri sélectif en porte à porte

La gestion des déchets est un volet essentiel de la politique de la Communauté de communes en matière de développement durable. Au-delà de la collecte des déchets, réduire les déchets à la source, mais aussi les trier en vue de les valoriser figure parmi ses objectifs. Cette politique volontariste s'est concrétisée par la mise en place de la collecte sélective en porte à porte qui s'effectue aux moyens des caissettes et sacs jaunes et par la suite par l'intervention d'un ambassadeur du tri qui répond aux questions des administrés. Cette dynamique s'est vue récompensée par une amélioration des performances dans les quantités des déchets recyclables collectés mais aussi dans la qualité du tri. L'effort réalisé par nos concitoyens est conséquent et important pour l'avenir des générations futures. Les missions de sensibilisation à l'environnement et au développement durable réalisées depuis 1998 par le CILDEA dans les établissements scolaires ont été institutionnalisées en 2012 avec la signature d'une convention tripartite entre l'Inspection Académique de la Loire, la cité scolaire L'Astrée et la Communauté de communes.

Fonds de concours pour Sainte Foy Saint Sulpice et Saint Sixte

La Communauté de communes s'engage dans une politique de mise en valeur du territoire à travers l'octroi de fonds de concours aux communes du Pays d'Astrée. L'objectif de ces soutiens est de permettre aux communes de proposer un nouveau service à la population qui crée des emplois directs ou indirects et donc de la richesse et de l'activité économique pour le territoire. Ces deux communes bénéficieront d'une aide de 50 000 € de la Communauté de communes dans le cadre des fonds de concours pour la création d'un restaurant « le Clos d'Urfé » multiservices à Saint Sixte et d'un commerce multiservices, boulangerie, pâtisserie, épicerie, bar à Sainte Foy Saint Sulpice.

Un coup de pouce à l'école de musique

Considérée d'intérêt communautaire, sa vocation étant l'accès à la pratique musicale associée à la diffusion sur le territoire des 18 communes, l'école de musique du Pays d'Astrée est soutenue financièrement. De 4 574 € en 2002, la subvention est de 11 000 € en 2007. Une aide directe annuelle de 20 000 € sera allouée à l'association pour son fonctionnement par convention en 2013.

BLOC NOTES

- Livraison de la 2ème tranche des ateliers partagés
- Création du SYDEMER - SYndicat mixte d'étude pour le traitement des DEchets MEnagers et assimilés Résiduels du Stéphanois et du Montbrisonnais et adhésion de la Communauté de communes
- Célébration du 400ème anniversaire de la 1ère parution de L'Astrée
- Sortie du Guide de la randonnée qui comporte 23 circuits de « petite randonnée »
- Aménagement du parking de Goutelas
- Travaux d'amélioration et de réfection (chauffage et éclairage) du plateau B, gymnase communal de Boën, mis à la disposition de la Communauté de Communes pour une gestion unique des 2 structures
- Edition des gravures de L'Astrée en lien avec le partenariat des « Arcadies d'Europe » dans l'appel à projets européen « Culture 2000 »

2008

Ouverture de Môm'Astrée

Réalisée à partir du bâtiment existant de la chapelle de la Bouteresse, d'une superficie de 353 m², la structure multi-accueil de la petite enfance, Môm' Astrée, propose 20 places en accueil régulier, occasionnel, d'urgence et les enfants porteurs de handicap. Le RAM* est intégré à la structure.

Le coût des travaux avoisine les 685 000 € HT avec 76% de subventions de l'Europe, l'Etat, la CAF**, la Région, le Département et l'ADEME***. La gestion du multi-accueil est confiée à la Fédération Départementale des Familles Rurales jusqu'en 2008, puis à la Fédération Léo Lagrange jusqu'à ce jour, par voie de marché public.

50 familles environ sont concernées par ce service aujourd'hui. 9 emplois ont été directement créés par cette nouvelle structure.

Fonds de concours pour Sail sous Couzan

La commune de Sail sous Couzan est la 3ème à bénéficier d'une aide de 50 000 € dans le cadre du fonds de concours pour l'aménagement de 7 chambres au Githôtel des « Sires de Sémur ».

** RAM : Relais Assistants Maternels ; **CAF : Caisse d'Allocations Familiales ; ***ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie*

BLOC NOTES

- Présidence de Bernard Chapelon d'avril 2008 à août 2010
- Aménagement de la Communauté de communes dans les locaux actuels, 17 rue de Roanne à Boën sur Lignon
- Réhabilitation de la toiture de la grange de Goutelas
- Intégration du fonds de livres du Groupe lecture suivie dans les nouveaux locaux de la Communauté de communes

Locaux actuels de la Communautée de communes

2009

BLOC NOTES

- Adhésion à la compétence maintenance éclairage public du SIEL, Syndicat Intercommunal des Energies de la Loire
- Prise en charge en direct de l'accueil de loisirs des 10-13 ans par la Communauté de communes

2010

Un nouveau projet de territoire sur 10 ans

Après le renouvellement des équipes municipales et la réalisation d'un important programme d'actions conduites en faveur du développement du territoire, les nouvelles équipes en place décident de se lancer à nouveau dans la définition d'un projet de territoire durable pour le Pays d'Astrée pour les années 2010-2020.

La politique engagée portera sur 5 enjeux majeurs :

- Le renforcement de l'attractivité du territoire
- La mobilisation et la valorisation des ressources locales
- La maîtrise des éléments pour un développement harmonieux, équilibré et durable du territoire
- La garantie de proposer des services d'accueil et d'animation de qualité pour la population
- La volonté d'assurer une plus grande solidarité entre les habitants et les communes

Un Grand Pré aménagé

Cette parcelle de 14 ha, située à proximité de la Bâtie d'Urfé, propriété de la Communauté de communes fait l'objet de travaux d'entretien, de débroussaillage et de plantations dans le cadre du volet paysager du contrat de rivières du bassin versant du Lignon pour sa partie ripisylve. Si une partie de cette parcelle (5ha) a été mise à disposition par voie de convention à l'association CILDEA à des fins d'insertion par du maraîchage biologique pour « les Jardins d'Astrée », une autre partie a bénéficié d'aménagements par la Communauté de communes pour y installer le « Chemin de Céladon » avec 3 zones plus particulièrement reliées entre elles par un cheminement balisé : le saut de Céladon, le sauvetage de Céladon par les nymphes, le tombeau du poète.

Une plateforme des déchets verts

Située sur le site de la déchèterie intercommunale, la plateforme de stockage et de broyage des déchets verts permet de réaliser du broyat, acheminé par la suite chez les agriculteurs locaux pour être co-composté avec du fumier de ferme puis ensuite épandu sur des terres labourables.

Le coût de l'investissement est de 300 000 € subventionné à 50% par l'Etat, la Région et le Département.

Fonds de concours pour Débats Rivière d'Orpra

La commune bénéficie d'une aide de 50 000 € de la Communauté de communes dans le cadre du fonds de concours pour la création de logements sociaux construits dans le respect de la norme des Bâtiments Basse Consommation, BBC.

BLOC NOTES

- Présidence de la Communauté de communes par Lucien Moullier
- Passage à la FPU* du fait de la suppression de la Taxe Professionnelle
- Adhésion à l'association " Vignes et Patrimoine en Forez "
- 1ères animations des Chemins de L'Astrée en scène et en musique
- Approbation du Projet Educatif Local (PEL). Un nouveau contrat enfance jeunesse est signé entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), la Mutualité Sociale Agricole (MSA), la Communauté de communes du Pays d'Astrée et les communes de Boën sur Lignon, Leigneux, Marcoux, Montverdun, Saint Etienne le Molard, Sainte Agathe la Bouteresse et Trelins. Ce contrat couvre les 4 années jusqu'en 2014. L'aide prévisionnelle totale de la CAF et de la MSA avoisinera les 800 000 €.

**FPU : Fiscalité Professionnelle Unique*

2011

Un site internet pour la promotion du territoire

Mis en ligne sur www.industries-loire-astree.com, il répertorie l'ensemble des entreprises à caractère industriel ou de services associés à la fabrication industrielle.

Il présente leurs savoir-faire, leurs outils de production, leurs coordonnées et contacts. Un effort particulier est consenti au niveau financier pour permettre aux entreprises de figurer en 1ère page des moteurs de recherche par un référencement sur mots clés.

Site www.industries-loire-astree.com

Ce service est proposé gratuitement à toutes les entreprises industrielles du territoire par la Communauté de communes.

Réhabilitation des locaux du cinéma L'entract'

BLOC NOTES

- Acquisition de défibrillateurs pour le complexe sportif en commande groupée avec les communes intéressées
- 1ères formations secourisme à destination des associations utilisatrices du gymnase (prise en charge communautaire 75%)
- 57 338 € de subvention exceptionnelle à l'association du cinéma L'entract' pour son projet de réhabilitation des locaux.

2012

Un tournant dans la communication

Le 2 mai 2012, le rideau est levé sur la nouvelle enseigne sur la façade des locaux, aux formes et aux couleurs du nouveau logo de la Communauté de communes.

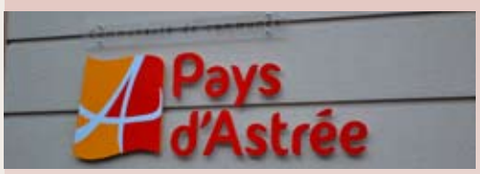

Après 17 ans d'existence, elle fait peau neuve... Dans un souci de cohérence, d'efficacité et de rationalisation des moyens, elle se dote d'un plan de communication avec 21 actions clés mises en avant dont la réalisation d'une nouvelle charte graphique donc d'une nouvelle identité visuelle, un nouveau support d'information, une « Lettre d'information » qui complète le magazine semestriel.

Fonds de concours pour Marcoux et Montverdun

Les communes bénéficient d'une aide de 50 000 € de la Communauté de communes dans le cadre du fonds de concours pour la création d'une salle d'animations culturelle à Marcoux et la réalisation d'un bâtiment pour l'accueil d'activités médicales et paramédicales à Montverdun.

Signature d'un CTD, Contrat Territorial de Développement sur 4 ans

Après une phase de négociation avec le Conseil général de la Loire, 600 000 € seront alloués au CTD. Sans l'octroi de cette somme, la réalisation d'un Pôle petite enfance à Marcilly le Châtel, la réhabilitation du château de Goutelas et du gymnase intercommunal, ne pourraient pas être engagées et portées par la seule Communauté de communes.

BLOC NOTES

- 1ers emplois en temps partagé sur le territoire
- Reconstruction de la passerelle de la Baume sur le Lignon
- Installation de l'alarme incendie au château de Goutelas
- La fourrière animale est désormais confiée à M. Davim à Saint Etienne le Molard
- Réactualisation du site internet de la Communauté de communes

Passerelle de la Baume

2013

Fonds de concours pour 3 autres communes

Marcilly le Châtel, Sainte Agathe la Bouteresse et Trelins bénéficient chacune d'une aide de 50 000 € de la Communauté de communes dans le cadre du fonds de concours pour la création de 3 hébergements au Relais du Châtel à Marcilly le Châtel, pour la sécurisation de la partie nord de l'ancien site Imerys à Sainte Agathe la Bouteresse et pour la restructuration de l'auberge avec création d'hébergement à Trelins.

L'Office de tourisme fait peau neuve...

L'Office de tourisme

En finançant l'association « Office du Tourisme du Pays d'Astrée », la Communauté de Communes conforte sa politique de développement touristique : information, promotion, développement de circuits de randonnée pédestre... Afin d'insuffler une dynamique importante à la structure, l'Office de tourisme intègre de nouveaux locaux. Pour ce faire, la Communauté de communes a acheté un ancien commerce au prix de 90 000 € et a réalisé des travaux pour 69 000 €.

BLOC NOTES

- Mise en place d'un paiement par internet pour la redevance ordures ménagères
- Adhésion au service public de réseaux et services locaux de communications électroniques du SIEL dans la perspective du très haut débit
- Création des passerelles du Grand Pré et de Giraud sur le Lignon
- 1ère édition du Salon de l'Economie Locale en Pays d'Astrée organisé par ACTIF et soutenu financièrement à hauteur de 10 000 € par la Communauté de communes avec apport organisationnel et technique des agents communautaires et communaux.

SELPA

2014

Les grandes perspectives

Ouverture d'un 2ème Pôle petite enfance à Marcilly le Châtel

Dans le cadre du CTD*, ce projet comprendra : un établissement d'accueil du jeune enfant de type multi-accueil (capacité 18 places, ouverture à 12 places) et un espace polyvalent pour l'accueil des temps collectifs du relais Assistants Maternels (RAM) et l'accueil du centre de loisirs maternel (24 places).

Etude d'opportunité et de faisabilité des aménagements à 10 ans à Goutelas

Dans le cadre du CTD*, projet en cours de définition : mise aux normes des cuisines, amélioration du confort dans les chambres, logement du gardien, salles d'activités complémentaires …

Extension et restructuration du complexe sportif intercommunal

Dans le cadre du CTD*, projet en cours de définition avec l'équipe de maîtrise d'œuvre qui vise : la rénovation du plateau B, des vestiaires, du sol sportif, de la salle d'arts martiaux, l'extension du plateau A, des locaux de rangement, des locaux techniques, des locaux communs, et la création d'une aire d'athlétisme.

** CTD : Contrat Territorial de Développement*

Fonds de concours pour Arthun et Leigneux

- Aménagement d'un village d'artistes à Leigneux
- Restructuration de l'école maternelle d'Arthun

Aménagement d'un pôle inter-associatif

Réalisation d'un pôle inter-associatif autour du cinéma associatif L'entract', rue Alsace Lorraine à Boën sur Lignon, qui permettra de répondre aux priorités de relogement de l'aide alimentaire, de l'association pour l'intercommunalité des jeunes (APIJ) et de l'école de musique du Pays d'Astrée.

EN CHIFFRES

- Travaux sur la maison dite en fond de cour, coût global maximum 150 000 € HT bénéficiant d'une aide de 40% de la Région Rhône-Alpes dans le cadre du CDDRA
- Acquisition de la maison Lafay :179 000 €, travaux pour sa transformation : 216 000 € HT

SELPA Le Salon de l'Economie Locale en Pays d'Astrée

2ème édition du SELPA, les 3 et 4 mai

www.selpa.fr

LA MAJEURE PARTIE DES RÉALISATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'ASTRÉE AURA ÉTÉ POSSIBLE GRACE AUX PARTENARIATS FINANCIERS DE L'ÉTAT, DE L'EUROPE, DE LA RÉGION ET DU DÉPARTEMENT EN PLUS DE SES PROPRES RESSOURCES.

Des changements pour les prochaines élections municipales…

Pour les élections municipales des 23 et 30 mars 2014 prochains, deux nouveautés importantes sont à retenir, suite à la loi du 17 mai 2013 relative aux élections locales :
- le changement de mode de scrutin pour les communes de plus de 1000 habitants
- le changement dans le mode de désignation des conseillers communautaires qui siègeront au sein de la Communauté de communes du Pays d'Astrée.

Il est à noter également, un changement dans la composition du conseil communautaire suite à la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010.

Des modes **de scrutin différents**

Le scrutin de liste s'appliquera désormais pour les communes de 1000 habitants et plus (population municipale en vigueur au 1er janvier 2014 à paraître sur l'INSEE). Le seuil était de 3500 habitants et plus jusqu'à présent.

Les listes doivent être paritaires, avec une alternance femme/homme. Elles doivent être complètes, et donc comporter autant de candidats que de sièges de conseillers municipaux à pourvoir, sans ajout ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation. Pour les communes de moins de 1000 habitants, le mode de scrutin reste un scrutin plurinominal majoritaire, avec panachage.

Nombre d'élus à désigner pour constituer un conseil municipal selon le nombre d'habitants d'une commune :

Communes	Nombre des membres du conseil municipal *(au 1er avril 2014)*
De moins de 100 habitants	7
De 100 à 499 habitants	11
De 500 à 1 499 habitants	15
De 1 500 à 2 499 habitants	19
De 2 500 à 3 499 habitants	23
De 3 500 à 4 999 habitants	27

Une assemblée communautaire plus réduite…

La nouvelle composition des conseils communautaires, qui entrera donc en vigueur à l'occasion des prochaines élections municipales de 2014 devait être finalisée par les conseils municipaux avant le 31 août 2013.

Notre nouvelle assemblée communautaire sera ainsi composée de 38 délégués titulaires (contre 55 actuellement) et 9 délégués suppléants (contre 30 actuellement). Désormais, seules les communes qui n'ont qu'un conseiller communautaire pourront avoir un conseiller suppléant.

Conseil 2014	Population *(01/01/13)*	Conseillers communautaires	
		Titulaires	Suppléants
Ailleux	147	1	1
Arthun	511	1	1
Boën sur Lignon	3 181	8	-
Bussy Albieux	482	1	1
Cezay	190	1	1
Debats Rivière d'Orpra	166	1	1
Leigneux	391	1	1
L'Hôpital sous Rochefort	118	1	1
Marcilly le Châtel	1 272	3	-
Marcoux	728	2	-
Montverdun	1 117	3	-
Sail sous Couzan	951	3	-
Saint Etienne le Molard	969	3	-
Saint Laurent Rochefort	252	1	1
Saint Sixte	695	2	-
Sainte Agathe la Bouteresse	1 116	3	-
Sainte-Foy Saint-Sulpice	483	1	1
Trelins	616	2	-

Composition de l'assemblée communautaire en 2014 Du changement pour les conseillers communautaires…

Patricia Faye-Chazal, Directrice Générale des Services de la Communauté de communes nous en parle :

« Jusqu'alors, une fois le conseil municipal élu, celui-ci désignait parmi ses membres, ceux qui siègeraient au conseil de la Communauté de communes (l'équivalent d'un conseil municipal). Le nombre de délégués à la Communauté variait suivant des strates de population prévues aux statuts de la Communauté de communes du Pays d'Astrée.
Désormais, le mode de désignation des conseillers communautaires varie suivant que la commune ait plus ou moins 1000 habitants.

> Pour les communes de 1000 habitants et plus, soumises au scrutin de liste, les bulletins de vote devront comporter sur leur partie gauche la liste des candidats au conseil municipal et sur la partie droite la liste des candidats au mandat de conseiller communautaire.

Cette dernière liste doit elle aussi respecter la règle de la parité, et l'ordre de présentation au conseil municipal doit être respecté.

> Pour les communes de moins de 1000 habitants, les conseillers communautaires sont les membres du conseil municipal désignés dans l'ordre du tableau établi à l'issue de l'élection du Maire et des adjoints : il s'agit donc du Maire, puis en fonction du nombre de sièges, des adjoints et éventuellement des autres conseillers municipaux ».

L'actualité en Pays d'Astrée

Nouveau : un service de transport à la demande accompagné…

La Communauté de communes en lien avec la Maison des services des Monts du Forez et avec l'appui du groupe de travail « Mobilité » a engagé une réflexion sur la question du vieillissement et la problématique de la mobilité.
Une première enquête réalisée a fait apparaître un besoin dans le domaine de la mobilité et du déplacement des personnes âgées. Après un important travail de veille sur les démarches existantes sur d'autres territoires et sur les possibilités offertes sur le territoire du Pays d'Astrée, les modalités techniques de mise en œuvre de la démarche ont été fixées. Le projet devrait voir le jour d'ici le printemps 2014…

Ce service, porté par l'ADMR reposera sur un réseau de bénévoles chargés de conduire un véhicule et d'accompagner les personnes dans leurs déplacements dans un rayon de 20 km autour de Boën-sur-Lignon. Il s'agira de les transporter d'un point A (leur domicile par exemple) à un point B (la gare routière par exemple). Ce service est différent d'un taxi « classique » puisque les personnes seront accompagnées dans leurs déplacements. Les personnes de plus de 60 ans ou toutes personnes souffrant de handicap et ne pouvant se déplacer seules seront concernées.
Ce projet a pour objectif de répondre à une demande de déplacements dispersée, peu dense, ponctuelle et non régulière, garantir l'accès aux services, maintenir la population, accueillir de nouveaux habitants et lutter contre l'isolement.

Tarifs
Mise en place d'un tarif en fonction du nombre de kilomètres

Fonctionnement
- Service basé sur le principe du bénévolat et du recours à un véhicule adapté
- Binômes de bénévoles chargés chaque semaine d'assurer le service, d'aller chercher les personnes chez elles et de les véhiculer selon leurs besoins (courses, médecins, loisirs, …). Les bénévoles assurent aussi les réservations des courses pour la semaine d'après
- Transport de la personne d'un point A à un point B et accompagnement dans ses déplacements (le bénévole l'aide à s'habiller, à faire ses courses, ….).
- Réservation des courses une semaine avant
- Nécessité d'être adhérent ADMR pour avoir recours au service
- Fonctionnement du service du lundi au vendredi. Pas de service les week-ends, les jours fériés et durant le mois d'août.

Périmètre
Phase test dans un premier temps sur Boën sur Lignon et ses communes limitrophes avec en plus Sail sous Couzan. Extension du dispositif si la demande et le nombre de bénévoles apparaissent suffisants. Possibilité de se déplacer sur un rayon de 20 km autour de Boën sur Lignon.

Financement
Travail de recherche de financement en cours concernant l'achat du véhicule.

Contactez l'ADMR
Maison des Services,
10 place Mandrillon à Boën sur Lignon
Tél. : 04 77 24 19 69 ou **04 77 96 23 60**
Mail : ccambray@paysdurfe.fede42.admr.org
ou chbriat@rivesdulignon.fede42.admr.org

Recherche de bénévoles
La réussite de ce projet repose sur la mobilisation d'un nombre suffisant de bénévoles chargés d'accompagner les personnes dans leurs déplacements.
Vous avez du temps à consacrer aux autres, vous aimeriez vous impliquer dans un projet innovant au service du territoire et de ses habitants, vous souhaitez permettre à des personnes de sortir de l'isolement…

Notre volonté est de trouver au minimum 10 bénévoles pour assurer des permanences toutes les 10 semaines

Les Fardelets* du Forez et son ancien Président à l'honneur

40 ans de fête et de traditions !
Le groupe d'art et de traditions, les Fardelets du Forez fêtera ses 40 ans les 12 et 13 juillet 2014 au château de Goutelas à Marcoux.

Les musiciens, chanteurs, danseurs, feront revivre au cours de leur spectacle, des scènes de la vie quotidienne en Forez au XIX^{ème} siècle.
Venez nombreux participer à l'évènement autour d'une bourrée, de scottishs et de mazurkas. Vous découvrirez le Patrimoine du Forez, ses traditions et ses produits du terroir… mis en valeur par un parrain et une marraine de grande qualité : les côtes du Forez et la fourme de Montbrison.

**Fardelets : petits lutins joyeux, farceurs, aimant rire et danser*

Serge Moulin à l'honneur
Après les festivités marquant le 20ème anniversaire des Fardelets, Paul Païs cède en 1994, la présidence à Serge Moulin. Enfant du pays et danseur assidu au groupe depuis sa création, Serge s'est alors engagé tout naturellement dans ce rôle de président. Serge Moulin a su conserver et faire grandir encore l'humanisme, le dynamisme et la

joie de vivre qui caractérisent ce groupe et qui en font sa force. La multiplication et la richesse des nombreux échanges culturels européens (Slovaquie, Biélorussie, Italie, Suisse) et régionaux (Béarn, Midi-Pyrénées, Bretagne) qu'il a su réaliser ne pouvait qu'attirer l'admiration et recueillir l'adhésion de tous. Soutenu dans sa tâche par son épouse Marie-Noëlle, il a mis son dévouement et sa foi au service des Fardelets pendant 17 ans et, en 2010, il passe le relais à Thierry Brunelin...

Pour la reconnaissance de toute son œuvre au service des autres, Serge Moulin s'est vu remettre lors de la cérémonie des médailles de l'intercommunalité le 11 octobre au Château de Goutelas, une récompense bien méritée. Bravo l'artiste… et toutes nos félicitations !

Le Mouvement Rural de la Jeunesse Chrétienne (MRJC)
au cœur du chemin de Montaigne

Le Mouvement Rural de Jeunesse Chrétienne est géré et animé par des jeunes de 13 à 30 ans. Rassemblés par équipes autour d'un projet, ces jeunes s'investissent dans la vie de nos territoires. Ils sont force de proposition et mettent en place des actions afin d'exercer pleinement leur citoyenneté. L'été dernier, 7 jeunes de 16 à 19 ans accompagnés de Maud Georges et Clément Venet leurs éducateurs, ont travaillé sur le projet de création du « Chemins de Montaigne » initié par la Communauté de communes et notamment par le groupe de travail du même nom. Clément Venet, animateur du projet nous en parle :

« Ce projet a mobilisé des jeunes très motivés qui ont travaillé pendant un an sur cette action. Le chantier a duré une semaine, début août 2013, en partenariat avec l'association « Aqua Petra », dont l'objectif est de mettre en valeur le patrimoine historique du canton de Noirétable. Les jeunes ont remis en état et débroussaillé une partie des chemins de Montaigne sur le parcours de Saint Didier sur Rochefort et Saint Jean La Vêtre, soit sur 3 km. A l'aide d'une signalétique réalisée par toute l'équipe, ils ont proposé en fin de chantier, une ballade animée à tous les habitants.
Sur 2014, de nouveaux projets sont en réflexion : une journée chantier à Marcilly le Châtel dans la ferme de Pierre Grenier, un travail sur la citoyenneté en lien avec les prochaines élections européennes, une participation au Forum social local du Forez… ».

« Chemin de Montaigne »

De retour d'Italie, le philosophe et humaniste Montaigne aurait rejoint Boën sur Lignon pour se rendre à Saint Laurent Rochefort puis Noirétable via Saint Didier sur Rochefort en longeant la voie romaine.
C'est autour de ce circuit que le groupe de travail du « chemin de Montaigne » réfléchit à la mise en valeur de cet itinéraire (signalétique, supports de communication informatif…). Ce nouveau « GR » traverserait à la fois une partie de la région Rhône-Alpes et le Puy de Dôme. (voir magazine N°17)

Regroupement marcheurs

CONTACT MRJC
Clément Venet au **06 43 41 41 63**
clement-venet@laposte.net

Bienvenue aux nouvelles entreprises

Création, reprise ou transfert d'entreprises, tout savoir…

Arthun
- ***Thierry Taverna***
  Plombier chauffagiste, Domaine de Beauvoir

Boën sur Lignon
- ***Julien Charbonnier***
  Reprise de l'activité de couverture charpente bois, Domaine de Bailly
- ***Nelson Faure***
  Activité de tapissier, 14 rue de Roanne
- ***NCS informatique***
  Jean-Noël Guichard (nouveau gérant), prestation et vente de matériel informatique, place Rolle
- ***Michaël André-Vernin***
  Praticien Reiki, 8 chemin de Grenaud

Marcoux
- ***Alex Elec***
  Alex Guerin, entreprise d'électricité, le bourg
- ***TP Verdier-Poyet***
  Alain Poyet (reprise), travaux publics, la Tuilerie
- ***Vial Fermertures***
  Jean-Luc VIAL, menuiseries PVC , alu et mixte, rue du cimetière

Sail sous Couzan
- ***Zolie nature***
  Julie Hodin, institut de beauté, bien-être au naturel, 2 route de Saint-Georges

Saint Sixte
- ***Entreprise BFD Façades***
  Denis Bruel, façadier, lieu-dit Portes
- ***Société ETPA du Forez***
  Damien Arthaud, travaux publics et agricoles, lieu-dit Portes
- ***Petit Conservatoire Forézien***
  Mme Barbas, formation musicale et chant
- ***Clément électricité***
  Fabien Clément, entreprise d'électricité générale, lieu-dit Varennes
- ***Olivier Renaud***
  Activité de plâtrerie peinture et démolition, place Chirat

Sainte Agathe la Bouteresse
- ***Entreprise M.M.C.V***
  Vincent Catalino, maçonnerie, multiservices, route départementale 1089

Cette nouvelle rubrique est aujourd'hui régulière dans nos magazines d'information, **pensez à signaler votre création ou reprise d'entreprise**
à Christine Domergue
à la Communauté de communes
au **04 77 97 79 59**
ou **economie@pays-astree.com**

Portraits

En grande discussion stratégie avec son coach

Nicolas Bonamy de Trelins

Une âme de champion !

Sa passion la Pétanque mais pas n'importe laquelle : la Pétanque en compétition... Nicolas, le petit Trelinois, y est tombé dedans à l'âge de 2 ans. Initié par son grand-père maternel, il intègre à l'âge de 4 ans au lieu de 5 ans, « l'Ecole de Pétanque » de l'Amicale de boules de Beauregard à Montbrison. Sa passion, il aime la partager... et fort de son leadership, il embringue plusieurs de ses copains d'école dans l'aventure de la compétition.

C'est ainsi qu'après avoir été Vice-champion de la Loire en doublette et en triplette, il remporte le 28 avril dernier, le titre de champion de la Loire en tête à tête (individuel), au Coteau soutenu par son coach Francis Issertel. Il continue dans sa lancée et devient, le 19 mai dernier, Vice-champion de Ligue Rhône-Alpes en triplette accompagné de Maxime Chavaren de Sainte-Agathe la Bouteresse et Hugo Laurent de Montbrison. Coaché par Raphaël Seneze, il est sélectionné pour les championnats de France à Nevers au mois d'août. Il tire sa révérence en 15ème de finale, en carré d'honneur, 13 à 11, sur 94 équipes minimes.

Les espoirs 2014

Il en rêve bien fort... A 11 ans aujourd'hui, Nicolas a envie d'aller bien plus haut... En attendant, il nourrit de nombreuses ambitions pour cette saison 2014. Pour y arriver il s'entraîne tous les mercredis et samedis après-midi pendant 2h voire 2h30 à l'Amicale de boules de Beauregard avec Francis Issertel son entraîneur. *« Sans compter ses entraînements à la maison. Dès qu'il a du temps de libre, il prend ses boules et s'exerce... c'est du non stop... Il ne vit que par ça ! Jouer au foot avec son grand-frère Thomas, ne l'intéresse pas vraiment... Alors de temps en temps, nous lui « remettons les pieds sur terre ». C'est notre rôle de parents de lui faire comprendre qu'il ne pourra pas gagner sa vie grâce à ce sport et qu'il faut avant tout privilégier l'école ».* indique sa maman.

PALMARÈS

- **Vice-champion** de la Loire en doublette et triplette
- **Champion** de la Loire en tête à tête le 28 avril 2013 au Coteau
- **Vice-champion** de la Ligue Rhône-Alpes en triplette le 19 mai 2013 à Montluel dans l'Ain
- **15ème de finale** des Championnats de France le 25 août 2013 à Nevers.

En une saison,
les performances se succèdent,
la machine à gagner est bien en route !

Sébastien Lomel (Pouilly) de Saint-Etienne le Molard...

Une voix tout en chanson !

Pour ses 8 ans, sa grand-mère lui offre un album de Céline Dion. Sébastien tombe alors amoureux de la voix de cette artiste exceptionnelle. Il n'a de cesse de chanter du Céline Dion tout seul dans sa chambre... Sa grand-mère reconnaît en lui une voix pas comme les autres... Elle le poussera jusqu'au bout... c'est ainsi que son aventure commence...

Inscrit par sa maman, son 1er radio crochet à Feurs lui permet de se faire remarquer en gagnant la 2ème place en 1996, en interprétant « l'Oiseau et l'enfant » de Marie Myriam. Motivé par son début de parcours, il continue de s'entraîner à chanter. Il est convaincu qu'il a une voix qui conquiert le public et son souhait est de pouvoir partager sa passion.

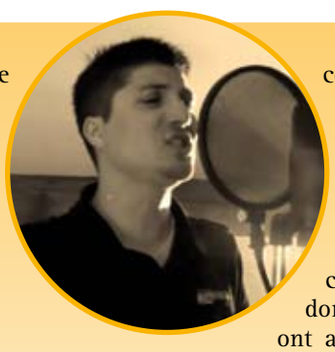

Les débuts en studio

A 24 ans, sa maman lui propose d'intégrer la « Compagnie Cabaret » à Montbrison. La troupe organise des spectacles de musiciens amateurs. Sébastien repart de plus belle dans la chanson. Il participe à de nouveaux radio-crochets à Montbrison, Moingt, Andrézieux-Bouthéon...
Le concours d'Ambert lui permet de remporter la 1ère place avec comme 1er prix, un enregistrement d'une chanson dans un studio professionnel, le studio Oikos à Saint-Anthème. Sébastien Pouilly devenu Sébastien Lomel son nom d'artiste choisi d'interpréter « l'Adieu » de Garou. Il tourne un clip amateur grâce au soutien d'un ami qui bénéficiera de plus de 2 000 vues en 48h sur le web.

Le projet d'album

La vie est faite de rencontres et d'opportunités... C'est ainsi qu'un auteur compositeur basé à Montbrison propose à Sébastien de pouvoir enregistrer ses propres titres... Banco, ce sera un album de 4 titres, un album tout en couleurs ! Sébastien part à la recherche de financements pour ce projet et lance un appel aux dons sur internet. Les internautes ont ainsi la possibilité de contribuer pour une somme à leur convenance à la réalisation de l'album ou peuvent acheter à l'avance l'album de 4 titres pour 7.50 € (frais de port compris). En contrepartie de leur soutien, les contributeurs recevront l'album en exclusivité, un poster de la pochette, une dédicace. Ils bénéficieront également d'une rencontre d'une demi-journée et d'une journée en studio avec Sébastien Lomel.
Alors n'hésitez pas à rejoindre la communauté de contributeurs de Sébastien Lomel sur le web...

INFOS

L'album **« Toucher mon rêve »**
Retrouvez toutes les informations :
http://www.mymajorcompany.com/projects/sebastien-lomel-for-you#home
ou
http://www.youtube.com/user/0302seby

Michel Durris, une vie consacrée à l'athlétisme !

Il a commencé à côtoyer l'athlétisme dans les années 1978, lors des rencontres USEP organisées entre les écoles par quelques instituteurs dont il faisait partie... et notamment à l'école du Parc à Feurs où Michel a exercé pendant 22 ans.
C'est en 1980 qu'il prend part au redressement de la section athlétisme de l'association « AL Feurs », devenue Club Athlétique Forézien (CAF) en 1987.
30 Athlètes constituent le club, puis 100, 10 ans plus tard pour atteindre aujourd'hui un effectif de 120 sportifs... Michel entraîne, coache, arbitre... il est sur toutes les pistes... !
Retour sur 35 ans de passion, de bénévolat, d'amour pour le sport : Athlétisme !

De la passion au bénévolat

Michel Durris consacre plus de 20 heures par semaine à l'Athlétisme, entre les entraînements et tous ses postes à responsabilités. *« Je côtoie l'élite en FFA*, comme l'Athlétisme loisirs en UFOLEP**. Ce sont deux visions du sport différentes mais bien complémentaires, l'une est plus professionnelle, l'autre plus conviviale. Les deux fédérations communiquent entre elles, l'une peut être «pourvoyeur» de l'autre et vice versa. J'ai connu en FFA ou en UFOLEP de grandes joies qui ont récompensé le travail assidu de mes athlètes. C'est pour moi une fierté de voir ces jeunes motivés toucher l'excellence...*

Je me suis dévoué corps et âme à l'athlétisme au détriment de ma vie de famille et je suis comblé de partager ma passion avec mon fils de 33 ans, qui accompagne les entraînements des jeunes du CAF » indique Michel.

Mais malgré les coups de fatigue passagers, il tient la barre et voit l'avenir avec optimisme. *« Les effectifs progressent d'année en année depuis 3 à 4 ans. Nous avons notamment 70 inscrits en « Ecole d'Athlétisme » (enfants en école primaire) les mercredis matins. Les parents s'investissent, ils encadrent les enfants. Nous les formons à devenir des « officiels » en les invitant à suivre une formation « d'officiel régional ». L'ambiance est conviviale et tout le monde s'y retrouve ».* précise Michel.

La section athlétisme de Boën sur Lignon

Créée il y a 8 ans, la section athlétisme de Boën sur Lignon fait partie intégrante du CAF.
Elle bénéficie d'une notoriété et d'un attrait de plus en plus conséquent puisque de nombreux jeunes s'y inscrivent. Depuis 5 ans, une navette a été mise en place tous les jeudis à 17h 15 pour permettre aux athlètes d'être véhiculés jusqu'à la piste d'athlétisme de Feurs. D'un coût de 3 500 €/an, elle est financée par le CNDS, Centre National du Développement pour le Sport, par le Conseil général de la Loire et par les parents.
« Les jeunes de cette section sont particulièrement motivés et ils le prouvent par leurs résultats. Ils ont ramené au club, 5 titres de champions de la Loire en sauts et en lancers. On peut leur tirer un grand coup de chapeau et les féliciter, ils le méritent »... indique Michel.

PARCOURS

- **> 14 janvier 1950 :** naissance à Feurs
- **> 1980 :** arrivée à la section athlétisme de l'AL Feurs
- **> 1987 :** création du Club Athlétique Forézien
- **> 1988 :** arrivée de la famille à Saint-Etienne le Molard
- **> 2005 :** retraite

RESPONSABILITÉS

- Secrétaire général et Vice-président du Comité d'Athlétisme de la Loire FFA
- Membre de l'équipe technique nationale FFA
- Entraîneur de saut en hauteur (4 titres de champion de France et 8 podiums de championnats de France en FFA)
- Référent du saut en hauteur dans le département (aide à la formation des jeunes et organisation de stages)
- Responsable départemental et régional de l'Athlétisme en UFOLEP
- Membre de la commission nationale d'Athlétisme en UFOLEP
- Starter et juge officiels de saut

**FFA : Fédération Française d'Athlétisme*
***UFOLEP : Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique*

▲ Forum intercommunal 2013

▲
◀ 90 ans de l'Etoile de Boën Basket

Centre de loisirs intercommunal ▶

◀ ▲ Centre de loisirs 10-13 ans - Toussaint

Après-midi jeux en famille ▼

Projet Graff ▼

Colloque "Humanisme et droit " à Goutelas ▶

▼ Estival 2013 à la Bâtie d'Urfé

◀ Grand Pré
▼

◀ ▲ Amasis

Plateforme des déchets verts ▶

Passerelle du grand pré ▼

▼ Cléontine
Chemins de L'*Astrée*

▲ Bélizar

Pôle Petite Enfance ▶
Marcilly le Châtel

Médailles de l'intercommunalité ▼

▲ Concert Ferrat à Goutelas

▲
◀ Travaux du Pôle associatif

Fonds de concours ▶
Marcilly le Châtel

▼ Fête des vendanges du Montaubourg

Communauté de communes

Pays d'Astrée

A vos agendas

Exposition « Jardinez autrement »
> **Du 1er janvier au 5 mars**
Médiathèque Bernard Chapelon à Boën sur Lignon

Talents d'ici - Une soirée, trois spectacles
> **Samedi 11 janvier à 20h30**
Château de Goutelas à Marcoux

Les poissons muets d'après « La Mouette » de Tchekhov par le collectif « La Salle M »
> **Samedi 1er février à 20h30**
Château de Goutelas à Marcoux

Théâtre avec la MJC de Céladon
> **Samedi 8 février à 20h30**
Cinéma L'entract'

Conférence d'André Wentzo sur Duke Ellington, repas et concert
> **Samedi 22 février, 18h, 20h, 21h**
Château de Goutelas à Marcoux

Championnat régional d'escalade
> **Les 22 et 23 février**
Complexe sportif intercommunal

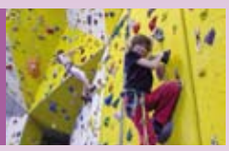

Réouverture du château de Boën - Musée des Vignerons du Forez
> **Samedi 1er mars**

Stage arts martiaux
> **Du 3 au 7 mars**
Complexe sportif intercommunal

Carnaval- récital poétique
> **Vendredi 7 mars à 20h30**
Château de Goutelas à Marcoux

Finales départementales Futsal
> **Les 8 et 9 mars**
Complexe sportif intercommunal

Reportage multi image sur Oman par la MJC du pays d'Astrée
> **Mercredi 19 mars à 15h**
Cinéma L'entract'

Conférence « Qu'est-ce que le travail aujourd'hui » ? par Alain Supiot
> **Samedi 22 mars à 14h30**
Château de Goutelas à Marcoux

Chanson et Ukulélé
> **Vendredi 28 mars à 20h30**
Château de Goutelas à Marcoux

Journées européennes des métiers d'art
> **Les 5 et 6 avril**
Village d'artistes de Leigneux par les Leigneuxzart

Coupe de Boën compétition interne de gymnastique
> **Dimanche 6 avril**
Complexe sportif intercommunal

Minor Sing, Concert de swing manouche
> **Samedi 26 avril à 20h30**
Château de Goutelas Marcoux

Finales tournoi tennis
> **Les 19 et 20 avril**
Complexe sportif intercommunal
(selon conditions météo)

SELPA N°2
> **Les 3 et 4 mai**
Complexe sportif intercommunal et extérieurs

Nuit européenne des musées
> **Samedi 17 mai de 20h à 00h**
Château de Boën - Musée des Vignerons du Forez

½ finales nationales gym UFOLEP
> **Les 17 et 18 mai**
Complexe sportif intercommunal

Boënnales Printaflor
> **Dimanche 18 mai**
Salle des fêtes et place de l'hôtel de ville à Boën sur Lignon

Randonnée gourmande
> **Dimanche 1er juin**
Village d'artistes de Leigneux par les Leigneuxzart

Chemins de l'Astrée en scène et en musique
> **Dimanche 15 juin**
Balades théâtrales et musicales sur les Chemins de L'Astrée

Gala de la gym
> **Samedi 21 juin**
Complexe sportif intercommunal

Spectacle de fin d'année école de musique du pays d'Astrée
> **Dimanche 22 juin**
Salle des fêtes et place de l'hôtel de ville à Boën sur Lignon

Zesti'vart
> **Dimanche 29 juin**
Village d'artistes de Leigneux par les Leigneuxzart

40ème anniversaire des Fardelets du Forez
> **Les 12 et 13 juillet**
Château de Goutelas Marcoux

10 ans du Foreztival
> **Les 15/16/17 août**
Trelins

La Communauté de communes du Pays d'Astrée ne saurait être tenue responsable des omissions, reports ou annulations des manifestations. Pour toutes précisions sur les manifestations culturelles et touristiques contactez l'Office de Tourisme au 04 77 24 01 28 - www.otpaysdastree.fr

ADRESSES UTILES
Communauté de communes du Pays d'Astrée

Siège administratif
17, rue de Roanne BP 1 - 42130 Boën-sur-Lignon
Tél : 04 77 97 72 48 - Fax : 04 77 97 72 49
e-mail : info@pays-astree.com - **www.pays-astree.com**

Services
- **Accueil, secrétariat :** Denise Voldoire
04 77 97 72 48 - pays-astree@wanadoo.fr
- **Déchets ménagers :** Alain Corvi - **06 47 23 48 05**
04 77 97 79 00
ambassadeurtri-pays-astree@orange.fr
- **Direction des Services :** Patricia Faye-Chazal
04 77 97 72 48 - info@pays-astree.com
- **Economie :** Christine Domergue
04 77 97 79 59 - economie@pays-astree.com
- **Environnement :** Jérôme Venet - **04 77 97 79 01**
environnement-pays-astree@orange.fr
- **Finances :** Isabelle Marcoux
04 77 97 79 57 - finances-pays-astree@wanadoo.fr
Isabelle Thevenet - **04 77 97 79 04**
gestion-pays-astree@orange.fr
- **Jeunesse :** Damien Bouterra - **06 47 30 00 46**
04 77 97 79 03 - jeunesse-pays-astree@orange.fr
- **Services à la population :** Dorine Nottin
04 77 97 79 58
services-population-pays-astree@wanadoo.fr
- **Services techniques :** Gilles Fourny
06 47 24 04 99 - **04 77 24 24 08**
gymnases.astree@wanadoo.fr
- **Tourisme :** Valérie Deveaux
04 77 97 79 02 - tourisme@pays-astree.com

Gymnases
Rue Arquillière - 42130 Boën-sur-Lignon
Tél : 04 77 24 24 08 - gymnases.astree@wanadoo.fr

Déchèterie
La Presle - 42130 Arthun - **Tél. 06.07.23.82.13**

Office de Tourisme
17 place de l'Hôtel de Ville - 42130 Boën-sur-Lignon
Tél. 04 77 24 01 28 - ot.pays-astree@wanadoo.fr
www.otpaysdastree.fr
Claude Crepet : claude@otpaysdastree.fr

Pôle Petite Enfance - " Môm'Astrée "
La Bouteresse - 1617 RD 1089
42130 Ste-Agathe la Bouteresse
Multi accueil : Nathalie Olivier
04 77 24 40 25 - mom.astree@leolagrange.org
Relais assistantes maternelles : Sylviane Ballet
04 77 24 15 92 - ram.astree@leolagrange.org
www.mom-astree.org

Communauté de communes
Pays d'Astrée

RAPPEL DES PERMANENCES

• HABITAT
1er jeudi de chaque mois de 10h à 12h
sans rendez-vous avec le PACT LOIRE

• POINT CONSEIL EN ARCHITECTURE
Sur rendez-vous uniquement pris au **04 77 97 72 48**.

Permanences : les 2èmes lundis du mois de 15h à 19h à la Communauté de communes du Pays d'Astrée par l'architecte M. Alain Gaubert.

• TALENTS CROISES
Coopérative d'activités qui permet aux créateurs d'entreprise de tester leur projet d'activités en « grandeur nature ».

44 rue de la Tour Varan - 42700 Firminy
Tél. : 04 77 10 19 87

Permanences : les derniers jeudis du mois de 9h à 12h (sur rendez-vous) dans les locaux de la Communauté de communes, 17 rue de Roanne à Boën sur Lignon.

• INITIATIVE LOIRE
L'association a pour but d'accompagner et d'aider les projets de création et de reprise de petites entreprises viables sur la Loire.

7 place des Minimes - 42334 Roanne cedex
Tél. : 04 77 72 16 34 ou **04 77 44 54 84**

Permanences : les vendredis sur rendez-vous uniquement, dans les locaux de la Communauté de communes, 17 rue de Roanne à Boën sur Lignon.